



Ecrivaine, avocate au Barreau de Paris, co-fondatrice avec Simone de Beauvoir de l'association française *Choisir la cause des femmes*, députée, ambassadrice de France à l'UNESCO, Gisèle Halimi a œuvré pour les droits des femmes (lutte contre le viol, pour l'IVG, pour l'égalité professionnelle, la parité...). Elle est l'initiatrice de la clause de l'Européenne la plus favorisée. Interview

Vous avez lancé l'idée de la clause de l'Européenne la plus favorisée, il y a trente ans, en 1979. Un hasard ?

La clause de l'Européenne la plus favorisée est une idée qui a germé dans mon esprit en 1979 parce que pour la première fois, le Parlement européen, composé alors de neuf pays, était élu au suffrage universel. Je me suis donc demandée en quoi cela pouvait être bon pour les femmes, ce que l'on pouvait en retirer. A la réflexion, je me suis dit qu'il faudrait d'abord voir comment les autres pays fonctionnent, quel est le statut des femmes dans ces pays et c'est ainsi que j'ai inventé la clause de l'Européenne la plus favorisée.

Ensuite, nous avons été prises par des urgences (la parité, la lutte contre le viol...) si bien que nous avons repris ce projet il y a trois ans. Il devenait de plus en plus clair que la situation des hommes et, en particulier, celle des femmes, allait être régie à 80% par le droit européen. Nous ne pouvions pas faire comme si nous continuions à avancer dans notre petit pays, dans notre Hexagone, en réclamant des avancées pour les femmes.

Comment avez-vous procédé pour élaborer le bouquet législatif ?

C'est donc avec cette vision d'anticipation que nous avons commencé à travailler d'arrache-pied pour visiter les 27 pays de l'Europe, voir dans chaque domaine relatif à la vie des femmes (ç-à-d : choisir de donner la vie, la famille, les violences, le travail et la politique) et recenser les meilleures lois pour les femmes. Donc, il y a eu d'abord une visite, un recensement, une analyse comparative pour déterminer le meilleur pour les femmes. Par exemple, pour l'IVG, nous tenons compte du délai mais pas

seulement : il y aussi l'accueil, la surveillance médicale et gynécologique, le remboursement total, etc...

Un travail d'analyse et de réseau également...

Effectivement, nous avons travaillé en réseau. Nous avons interrogé dans chaque pays deux personnalités : l'une qui représentait officiellement le point de vue de défense des droits des femmes et l'autre, le point de vue d'une féministe incontestée. Ces contributions se trouvent dans un livre qui est sorti l'an dernier et qui s'intitule *La clause de l'Européenne la plus favorisée*. A côté de cela, pour populariser l'idée, nous avons fait un lobbying forcené à Paris, à Bruxelles et à Strasbourg.

Au niveau de la Commission, nous avons été reçues par Franco Frattini (vice-président de la Commission européenne, en charge de la Justice, de la liberté et de la sécurité), Vladimir Spidla (commissaire européen en charge de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Egalité des chances) - ce que nous propositions allait tout à fait dans le sens de sa feuille de route - Margot Wallström, vice-présidente de la Commission européenne et commissaire en charge des Relations institutionnelles et de la stratégie de communication. Puis, nous avons axé notre démarche vers le Parlement européen. Nous avons été reçues par tous les chefs de groupes, aussi bien la gauche que la droite, par la Commission femmes du Parlement.

Comment faire avancer la clause ?

Les pistes sont nombreuses : le Parlement peut prendre l'initiative d'une résolution, la Commission aussi. Si le traité de Lisbonne est ratifié, il y a la pétition d'un million de signatures, que vous trouverez sur le site de Choisir*. Par ailleurs, il faut faire avancer ce qui avancera le plus vite : le travail, la lutte contre les violences, la parité en politique. Ce qui sera plus délicat, c'est la lutte contre l'avortement. Mais, il ne faut pas exagérer : nous sommes 27 pays, il y en a 3 qui sont contre, mais 24 qui sont pour ! Dans ce cas-là, faisons avancer la clause avec une clause d'opting-out. Ce qui sera aussi difficile, c'est la famille. Le congé parental, le PACS... on peut graduellement y arriver. A mon avis, il faut mettre en chantier les cinq domaines, il ne faut pas mettre en chantier tous les cinq ou rien.

Qu'attendez-vous des élections européennes ?

En France, nous avons été reçues par tous les chefs politiques des listes (Lutte ouvrière, Front de gauche, Martine Aubry, François Bayrou, Xavier Bertrand) à l'exception de Besancenot. Xavier Bertrand (secrétaire général de l'UMP) a lancé l'idée de créer un intergroupe au Parlement européen, qui s'appellerait « la clause », pour arriver à concrétiser la faisabilité de la clause au niveau du Parlement européen.

Aujourd'hui, nous disons voter ce que vous voulez, à droite ou à gauche, mais ne votez pas pour un parti qui n'aura pas la clause dans ses revendications. Une fois que le Parlement européen sera élu, nous allons repartir, retravailler là-dessus, provoquer des réunions. Nous serons les sentinelles, nous serons les conseillères techniques mais nous serons là.

En 30 ans, la situation des femmes en Europe a changé. Quelles sont les constats les plus marquants qui ressortent de votre analyse ?

Il y a un clivage Nord-Sud. Dans le nord, les femmes sont beaucoup plus avancées, il y a le mariage entre homosexuels, le PACS, la lutte contre la prostitution... Ce sera plus difficile à faire admettre en Espagne ou en Italie. Entre l'Est et l'Ouest, il y a plutôt des différences en terme de niveau de vie, et sur l'avortement (la Pologne est contre). L'avancée est plutôt politique, les femmes sont davantage présentes en

politique, l'exemple vient de l'Europe du Nord. La régression c'est la violence au sens le plus large : femmes battues, femmes violées, femmes prostituées. Il y a une stagnation pour les droits sociaux, le travail... Le pouvoir d'achat est en baisse, comme d'habitude, on commence par les femmes. J'ai l'idée de la clause depuis 1979. Tout ce que j'espère c'est de la voir aboutir avant de disparaître, parce que je pense que c'est l'avenir. Cela aboutira !

La clause de l'Européenne la plus favorisée a été élaborée par Gisèle Halimi et son association *Choisir la cause des femmes*. Elle vise à harmoniser au niveau européen les législations les plus favorables aux femmes dans tous les domaines de leur vie. Parce qu'elle est synonyme de progrès et de solidarité pour toutes les femmes européennes, les FPS soutiennent la clause de l'Européenne la plus favorisée.

Des affiches, des cartes postales, un dossier, un quizz, une carte de l'Europe pour découvrir le bouquet législatif sur notre site : www.femmesprevoyantes.be

* www.choisirlacausedesfemmes.org